

MATINALE DE L'HABITAT

dédiée à l'investissement locatif



VENDREDI 19 JUIN

9h à 12h

Téléport 3 Juillan

MINI-CONFÉRENCE / STANDS / ÉCHANGES

DOSSIER DE PRESSE
AGGLO-TLP.FR





VOUS ÊTES BAILLEUR OU VOUS SOUHAITEZ INVESTIR ?

Venez assister à la Matinale de l'Habitat
dédiée à l'investissement locatif

FISCALITÉ IMMOBILIÈRE 2026 : CE QUE TOUT BAILLEUR DOIT SAVOIR

Conférence animée par l'**ADIL 65** suivie de temps d'échanges individuels avec les partenaires
Agence immobilière à vocation sociale (**ATRIUM, SOLIHA, HABITAT ET HUMANISME**)
et opérateurs logement des villes de Tarbes et Lourdes (**URBANIS, SEGAT**)
vous accueillent directement sur leurs stands.

VENDREDI 19 JUIN

9h à 12h

Téléport 3 Juillan

(Salle Christian Paul et salles annexes)

PROGRAMME

**9h - 10h : Mini-conférence animée
par l'ADIL 65**

**à partir de 10h : Accueil
personnalisé avec stands et
échanges avec
les différents partenaires**





Dans le cadre d'une Matinale de l'Habitat organisée par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'ADIL 65 se mobilise pour accompagner les investisseurs dans leur projet et répondre à un besoin d'information persistant face à l'évolution permanente des dispositifs.

La conférence animée par l'ADIL 65 vise à fournir une lecture structurée des dispositifs d'investissement locatif disponibles en 2026 à l'issue de la loi de finances 2026.

Contexte de la conférence :

Promulguée le 19 février 2026, la loi de finances pour 2026 introduit plusieurs changements en matière de fiscalité immobilière.

Seront abordées en conférence une sélection de mesures clés, qui concernent tout particulièrement les propriétaires bailleurs.

L'immobilier locatif séduit de moins en moins les particuliers, dissuadés par une réglementation contraignante (interdiction progressive de mise en location et impossibilité d'augmenter les loyers des logements énergivores).

Pour autant, l'investissement locatif reste toujours une stratégie privilégiée pour constituer un patrimoine. La stabilisation des prix de l'immobilier et du coût des emprunts observés en 2025 est aussi propice au retour des investisseurs particuliers sur le marché locatif.

En parallèle, les besoins en logement locatif restent forts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Quelles solutions s'offrent alors aux bailleurs après la loi de finances pour investir en 2026 ?

La loi de finances pour 2026 comporte une disposition majeure à destination des investisseurs avec pour objectif de construire deux millions de logements d'ici à 2030.

Le dispositif « Jeanbrun », applicable depuis le 21 Février 2026, invite notamment à investir dans des biens aujourd'hui exclus du marché locatif en raison des travaux de remise en état qui dissuadent les propriétaires de les rénover. Il s'agit d'un signal envoyé aux investisseurs intéressés par l'ancien, et notamment la rénovation lourde de passoires thermiques. Il offre aux investisseurs la possibilité de réduire leur imposition grâce à un amortissement fiscal annuel.

Aux côtés de cette nouveauté, les dispositifs Denormandie et Loc'Avantages restent en vigueur pour les opérations réalisées dans l'immobilier ancien et bénéficient d'une généreuse réduction d'impôt répartie sur plusieurs années.

Ces différents dispositifs seront illustrés par des cas pratiques et exemples chiffrés vous permettant de comprendre l'impact de chaque dispositif sur la fiscalité.

A l'issue de cette conférence, vous aurez une vision globale des différents dispositifs d'incitation fiscale afin de déterminer lequel correspond à votre projet.

MATINALE DE L'HABITAT

dédiée à l'investissement locatif



EVENEMENT GRATUIT ET OUVERT A TOUS

**POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ L'ADIL
AU 05 62 34 67 11**

